

**SEANCE DU 06 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi six mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 02/05/2024 se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Absente : Thérèse CHMIELARSKI donne pouvoir à Laëtitia DESBOIS.

Secrétaire de séance : Philippe PELLERIN.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 08/04/2024 est lu et approuvé à l'unanimité.

**Délibérations :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME la cession de la parcelle ZE 37 au Département à titre gratuit (délibération n° 3-2-2024-NF-015)
- FIXE le taux de la taxe d'aménagement à 3 % (délibération n° 7-2-2024-NF-016)
- DECIDE du montant des subventions attribuées aux associations de la commune ainsi :

	2024
APE	150
RIVERAINS LEVEE : LE DANGER	50
COMITE DES FETES	Location château gonflable + achat barnum
BALADINS DES BORDS DE L'INDRE	200
ACPG	100
ASSOCIATION DE CHASSE	Occupation d'un espace supplémentaire
TOTAL	500

(délibération n° 7-5-2024-NF-017)

**Décisions du maire au vu des délégations attribuées par le Conseil municipal**

D-2024-03 : Signature de l'avenant n°3 du lot 02 pour un montant de 1 240.00 € HT, l'avenant n°3 du lot 03 pour un montant de 1 310.00 € HT, l'avenant n°1 du lot 05 pour un montant de 3 122.09 € HT.

D-2024-04 : Attribution du marché « mission de maîtrise d'œuvre » du projet de renaturation des cours d'école à l'entreprise TALPA pour un montant de 11 900.00 € HT.

**Informations et questions diverses**

- Modification des délégués des commissions intercommunales
- Cérémonie du 8 mai
- Déambulation cornemuse 11 mai
- Tableau du bureau de vote élections européennes

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h30.

Affiché le 07/05/2024 Transmis à la préfecture le 07/05/2024
---